

No. de la
résolution

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CITÉ**

Procès-verbal de la sixième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tenue le 4 mai 2023 à 18h00, à l'École secondaire de la Cité.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Lauri-Anne Décoste

Membre du personnel de soutien

Marie-Claude Giasson

Enseignante

Irène Havyarimana

Parent

Alexandra Vachon Francisco

Parent

Messieurs

Nicolas Aubert

Parent

Laurent Bergeron-Collin

Parent

Mathurin Halaoui

Parent

Djibril Niang

Enseignant

Olivier Villeneuve

Enseignant

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mme Catherine Dubuc

Directrice

M Joffrey Huguet-Latour

Directeur adjoint

SONT ABSENTS

Fatimata Zahra Sy

Élève

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente accueille les membres et constate le quorum à 18h04.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés :

9.6 Cahiers d'activités et liste des effets scolaires

11.1 Rencontre extraordinaire

Il est proposé par Monsieur Olivier Villeneuve, appuyé par Madame Irène Havyarimana, d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Madame Irène Havyarimana, appuyé par Monsieur Laurent Bergeron-Collin d'adopter le procès-verbal.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

5. Période d'intervention du public

Aucune intervention

6. MESSAGES DES REPRÉSENTANTS

6.1 Personnel de l'école

Aucun message

6.2 Parents

- À la suite des suivis avec la STO, les parents ont remarqué une amélioration au niveau du nombre d'autobus en fin de journée.
- Belle exposition en ARTS.
- Belle initiative de consulter les élèves concernant les activités au parc Agora

6.3 Élèves

- Des commentaires ont été émis à l'effet que le coût pour la sortie à La Ronde était élevé.
- Beau succès pour l'exposition en ARTS.

7. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Aucun message

8. MESSAGE DES MEMBRES DE LA DIRECTION

- Des remerciements sont adressés à Mesdames Amélie Duquette et Carole Martel pour la réalisation de la première exposition d'ARTS de l'école. L'implication de M. Cristi Parpalita, enseignant en musique, a été appréciée.

9. DÉCISIONS

9.1. Entériner le vote électronique – sortie de fin d'année

Lors de la rencontre du 23 mars 2023, une erreur dans le montant chargé aux parents pour la sortie à La Ronde s'est produite. Le coût de la sortie est de 96,00\$ au lieu de 80,00\$. Considérant que la prochaine rencontre du CÉ ne permettra pas de prendre une nouvelle décision, un vote électronique a eu lieu où tous les membres ont voté.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une

CÉ #2223-19

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	---

contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

- **CONSIDÉRANT** que tous les membres ont reçu le courriel pour effectuer un vote électronique et qu'ils ont voté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** le nouveau coût pour la sortie à La Ronde;
- **D'ENTÉRINER** le vote électronique qui a eu lieu le 14 avril 2023.

9.2 Logo

Les nouveaux croquis sont présentés. Des nouveaux commentaires sont émis :

- Préférence pour l'option #2 ;
- Réduite la longueur du logo ;
- Avoir une version monochrome ;
- Utiliser l'écriture du logo #1.

Prévoir une nouvelle rencontre, dans les prochains jours, pour approuver le logo.

9.3 Horaire de l'école 2023-2024

Madame Catherine Dubuc mentionne aux membres qu'une consultation a été effectuée auprès du personnel afin de recueillir les commentaires concernant la période de 30 minutes. À la suite du processus, les membres du personnel ont voté pour le retrait de cette période pour la prochaine année scolaire. Pour 2023-2024, il y aura 4 périodes de 75 minutes à l'horaire.

Horaire de l'école

8h35 à 11h20 – Deux périodes d'enseignement et une pause de 15 minutes

11h20 à 12h20 – Période du dîner

12h20 à 15h05 - Deux périodes d'enseignement et une pause de 15 minutes

- **CONSIDÉRANT** que les membres du personnel ont été consultés concernant l'horaire de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les contraintes reliées au service du transport des élèves ont été prises en considération;

CÉ #2223-20

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

CÉ #2223-21

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Nicolas Aubert, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francisco, il est résolu à l'unanimité;
- **D'APPROUVER** le nouvel horaire de l'École secondaire de la Cité.

9.4 Sortie éducative – Forêt Boucher et Éco Odyssée

Madame Catherine Dubuc présente une sortie à Éco Odyssée pour nos équipes sportives féminines et nos « Filles actives » qui aura lieu le 19 mai 2023 et une sortie à la forêt Boucher s'adressant à nos élèves de l'adaptation scolaire et du groupe MA1 qui aura lieu le 5 juin 2023.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que les sorties seront gratuites pour les élèves;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition a été élaborée en collaboration avec les enseignants concernés;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Colin, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** les sorties d'ici la fin de la présente année scolaire.

CÉ #2223-22

9.5 Budget 2023-2024

Madame Catherine Dubuc présente le budget 2023-2024 et les annexes.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par madame Catherine Dubuc directrice, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition préparée par la directrice comprend les fonds à destination spéciale de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire de la Cité**

CÉ #2223-23

Francisco, appuyé par Monsieur Mathurin Halaoui, il est résolu à l'unanimité ;

- **D'ADOPTER** le projet de budget de l'École secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2023-2024 tel que proposé par la directrice.
- **DE MANDATER** la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais pour qu'il l'approuve.

9.6 Cahiers d'activités et liste des effets scolaires 2023-2024

Madame Catherine Dubuc explique qu'elle est toujours en attente des prix concernant les cahiers d'activités de la part de la librairie du Soleil. Ce volet sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Madame Catherine Dubuc explique les listes des effets scolaires pour la prochaine année scolaire.

- **CONSIDÉRANT** que les listes des effets scolaires proposées par la directrice ont été élaborées avec la participation des enseignants ;
- **CONSIDÉRANT** que les effets scolaires demandés répondent aux balises émises par la CSSPO ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Claude Giasson, appuyé par Madame Irène Havyarimana, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les listes d'effets scolaires qui seront à la charge des parents de l'École secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2023-2024.

CÉ #2223-24

9.7 Frais scolaires 2023-2024

Madame Catherine Dubuc présente les frais qui seront chargés aux parents.

	1 ^{re} sec.	2 ^e sec.	3 ^e sec.	4 ^e sec.	5 ^e sec.	Adaptation scolaire	Accueil
Agenda	8 \$						
ÉCR	5 \$	5 \$		5 \$	5 \$	5 \$	
Musique*	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	
Anglais enrichi *		8 \$	8 \$	8 \$	8 \$		
Français				7 \$	5 \$	8 \$	8 \$
Mathématique						8 \$	

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;
- **CONSIDÉRANT** que les frais demandés aux parents correspondent aux coûts des dépenses;
- **CONSIDÉRANT** que les frais demandés aux parents correspondent aux balises données par le CSSPO ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame CSSPO;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Irène Havyarimana, appuyé par Monsieur Nicolas Aubert, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les frais demandés aux parents de l'École secondaire de la Cité pour l'année scolaire 2023-2024.

9.8 Agenda 2023-2024

CÉ #2223-25

Madame Catherine Dubuc présente les résultats de la demande de prix pour l'agenda 2023-2024. L'agenda sera fourni par la compagnie « Reprodoc » au coût de 8,00\$. La page couverture sera réalisée par les élèves de l'école.

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 96.15.3° et 96.15.3° de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'école, sur le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement ;
- **CONSIDÉRANT** que les enseignants ont été consultés quant au modèle d'agenda à utiliser;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Lauri-Anne Décoste, appuyé par Madame Alexandra Vachon Francisco, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le choix du fournisseur et le coût de l'agenda au montant de 8,00 \$ pour l'ensemble des élèves de l'école.

9.9 Location des locaux 2023-2024

CÉ #2223-26

Madame Catherine Dubuc mentionne que la disponibilité du gymnase est très restreinte étant donné son utilisation par nos équipes sportives et

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

l'entente avec la ville de Gatineau. Advenant le cas qu'il reste quelques disponibilités, les frais demandés seraient :

Gymnase : 40\$/heure

Agora : 140\$/heure

Les sommes recueillies seront investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 91 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement le pouvoir d'exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de biens ou de services offerts par l'école au-delà de ceux prévus par le Régime pédagogique ;
- **CONSIDÉRANT** que toutes les sommes recueillies sont investies pour la réussite éducative des élèves et la formation continue du personnel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Alexandra Vachon Francisco, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE FIXER** la contribution exigée des usagers à 40,00 \$ de l'heure pour le gymnase, 140\$ de l'heure pour l'Agora et de mandater Madame Catherine Dubuc, directrice de l'école, d'utiliser les fonds à des fins pédagogiques.

9.10 Code de vie 2023-2024

CÉ #2223-27

Monsieur Joffrey Hugué-Latour présente le code de vie de l'École secondaire de la Cité pour la prochaine année scolaire. Une suggestion est faite afin que le titre du document soit « Code de vie ».

- **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'École secondaire de la Cité doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité contenues dans le *Code de vie* de l'école, proposées par la directrice;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Laurent Bergeron-Colin, appuyé par Monsieur Olivier Villeneuve, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** le *code de vie 2023-2024* de l'École secondaire de la Cité, tel que proposé par la directrice.

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

10. INFORMATIONS

10.1 Clientèle 2023-2024

Madame Catherine Dubuc mentionne que l'école accueillera environ 900 élèves pour la prochaine année scolaire. La clientèle sera répartie de la 1^{re} à la 5^e secondaire ainsi que 2 classes d'accueil. L'ajout de casiers sera effectué pendant la saison estivale. Présentement, toutes les demandes de changement d'école (à l'exception des élèves de 2^e secondaire) ont été refusées considérant la capacité d'accueil de l'école.

10.2 Gala « Mérite scolaire et sportif »

Le premier gala du « Mérite scolaire » aura lieu le mardi 6 juin en soirée et celui pour le volet sportif aura lieu le 2 juin à l'heure du dîner.

10.3 Suivi du comité de parents du CSSPO

Monsieur Laurent Bergeron-Collin partage les informations qui ont été discutées lors de la dernière rencontre du comité :

- Présentation du formulaire d'incident pour les assurances;
- Le partage des moments de rencontres pour les différents comités.

11. VARIA

11.1 Rencontre extraordinaire

À la suite des discussions concernant le logo de l'école, une rencontre extraordinaire est proposée afin d'approuver le logo le plus rapidement possible.

- **CONSIDÉRANT** que tous les membres sont en faveur d'ajouter une rencontre extraordinaire du conseil d'établissement;
- **CONSIDÉRANT** que tous les membres sont disponibles le mercredi 17 mai 2023 à 18h00 en virtuel;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Olivier Villeneuve, appuyé par Madame Marie-Claude Giasson, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la rencontre extraordinaire qui aura lieu le mercredi 17 mai 2023 en virtuel au calendrier des rencontres du conseil d'établissement.

CÉ #2223-28

	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École secondaire de la Cité
--	--

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Olivier Villeneuve que la séance soit levée à 19h50.

La prochaine rencontre aura lieu le 17 mai 2023 à 18h00, en virtuel.

Alexandra Vachon Francisco
Présidente

Catherine Dubuc
Directrice